

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Agence Parcs Canada 635, 8° Avenue S.-O., bureau 1300 Calgary (Alberta) T2P3M3 Télécopieur : 403-292-4475

AMENDMENT / MODIFICATION 002

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada Bureau 1300 635, 8° Avenue S.-O. Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Démolition de l'écloserie et remise en état du terrain, Par		u principal des gardes de parc, et l Jasper	
Solicitation No No. de l'invitation 5P420-16-5141/A		Date: 12 août 2016	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-16-00741514		Amendment No N° de la modif. 002	
Solicitation Closes:			
at – á 14 h on – le 16 août 2016		Time Zone - Fuseau horaire MDT - HNR	
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: □ Destination: ☑ Other-Autre: □			
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu			
Telephone No No de téléphone		Fax No. – No de FAX:	
(403) 292-8502		(403) 292-4475	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:			
See Herein – Voir ici			

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	_
Name of person authorized to sign of	on behalf of the Vendor/Firm
	ner au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur
	_
Titale - Titre	
Titale - Titre	
Telephone No N° de telephone:	
Facsimile No N° de télécopieur: _	
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation 5P420-16-5141/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur Jen Maheu

File Name - Nom du dossier

Démolition de l'écloserie et du Bureau principal des gardes de parc, et remise en état du terrain - Parc national Jasper

Modification 02

La présente modification vise à répondre aux questions posées dans le cadre de l'appel d'offres 5P420-16-5141/A.

QUESTIONS ET RÉPONSES:

- Q1. Existe-t-il une méthode ou procédure approuvée pour s'assurer que la terre végétale est « exempte de mauvaises herbes »? C.-à-d., est-ce que la terre peut être tamisée et visiblement exempte de mauvaises herbes, ou faut-il que l'entrepreneur paie le coût d'un procédé de cuisson ou d'essai spécial de la terre avant sa mise en place?
- R1. L'entrepreneur doit fournir un certificat à l'effet que la terre végétale est exempte de mauvaises herbes.
- Q2. Est-ce que des produits autres que le produit ECO BOND LBP pourraient être acceptables s'ils sont comparables?
- R2. Tant que les spécifications du produit ECO BOND LBP sont respectées, d'autres produits de remplacement pourraient être acceptables.
- Q3. Est-ce que les matériaux de remblai granulaire et la terre végétale doivent provenir de l'extérieur de la carrière ou existe-t-il une source dans le parc national du Canada Jasper qui pourrait être utilisée?
- R3. Le remblai granulaire et la terre végétale doivent tous deux provenir de l'extérieur du parc national du Canada Jasper.
- Q4. Est-ce qu'il faut clôturer tout le secteur des travaux pendant le projet de construction?
- R4. À la section 1.8.7 (Conditions générales) L'entrepreneur doit s'assurer que les fouilles sur le chantier sont sécurisées par des clôtures protectrices lorsque l'entrepreneur ne se trouve pas sur le chantier.
- Q5. Dans le mandat, les articles 2c et 2d de la portée des travaux semblent se contredire. Faut-il enlever de la maison des carreaux contenant de l'amiante?
- R5. Les carreaux contenant de l'amiante ont déjà été retirés de la maison.
- Q6. Est-ce que tous les services publics ont été débranchés des structures?
- R6. Électricité : débranché, les fils ont été enlevés Gaz : débranché, le compteur a été enlevé

Telus : doit être débranché

Égout : branché, à enlever pendant les travaux de démolition

Aqueduc : branché, à débrancher pendant les travaux de démolition

- Q7. Combien d'arbres faudra-t-il enlever?
- R7. Les nombre d'arbres à enlever est laissé à la discrétion de l'entrepreneur afin qu'il puisse avoir accès au chantier. Un permis de l'APC est requis avant d'enlever des arbres.
- Q8. Pouvons-nous laisser le bois des arbres sur les lieux?
- R8. Il est interdit de laisser le bois des arbres enlevés sur les lieux. Le bois doit être tronçonné et élagué en longueurs de 10 à 12 pi, puis transporté à la carrière Marmot.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.